

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 1. Acceptation.** Les présentes CONDITIONS GENERALES DE VENTE (« **Conditions** ») sont incorporées par référence dans chaque accusé de réception de commande (« **Accusé de réception** ») émis par l'entité Glatfelter spécifiée sur l'Accusé de réception (« **Glatfelter** ») sur toute commande, facture ou contrat applicable entre Glatfelter et l'acheteur (« **Acheteur** ») de produit(s) Glatfelter (« **Produit(s)** »). Glatfelter et l'Acheteur peuvent être désignés individuellement dans les présentes comme une « **Partie** » et collectivement comme les « **Parties** ». L'acceptation des présentes Conditions est une condition préalable à la formation de tout contrat entre Glatfelter et l'Acheteur. L'acceptation par Glatfelter de la commande et de l'exécution de l'Acheteur est conditionnelle à l'acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions et des autres dispositions contenues ou incorporées par référence dans l'Accusé de réception applicable (collectivement, le « **Contrat** »). Glatfelter s'oppose et rejette toutes les modalités ou conditions qui sont supplémentaires ou différentes de celles énoncées dans le Contrat, que ces modalités supplémentaires ou différentes résultent de communications orales ou écrites antérieures, contemporaines ou ultérieures, du cours de l'exécution, du cours des transactions ou de l'usage du commerce, ou que l'Acheteur cherche autrement à imposer ou à incorporer, ou de toute autre manière.
- 2. Facture, paiement et crédit.** Glatfelter facturera l'Acheteur lors de l'expédition du Produit. Dans la mesure où les conditions de paiement ne sont pas stipulées dans le Contrat, l'Acheteur paiera à Glatfelter les Produits au plus tard trente (30) jours à compter de la date de la facture. Si l'Acheteur n'effectue pas le paiement en stricte conformité avec les conditions de Paiement énoncées dans le Contrat, Glatfelter peut alors, en plus de tous les autres recours, **(a)** suspendre immédiatement les expéditions de tout Produit supplémentaire jusqu'à ce que les montants en souffrance plus les intérêts, le transport et le stockage soient payés ; **(b)** reprendre possession du Produit pour lequel l'Acheteur n'a pas payé ; **(c)** facturer des intérêts à un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou au taux légal maximum, s'il est inférieur, pour chaque mois ou partie de mois pour lequel le paiement n'est pas effectué à temps ; **(d)** déclarer une violation et résilier le Contrat sur notification écrite conformément aux conditions ci-dessous et/ou **(e)** récupérer tous les frais de recouvrement, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, les débours et les frais de litige. Glatfelter peut, à sa discrétion, exiger de l'Acheteur qu'il paie avant la livraison si Glatfelter détermine que la solvabilité de l'Acheteur est compromise. Glatfelter peut récupérer chaque livraison dans le cadre d'une transaction distincte, sans référence à toute autre livraison. L'Acheteur devra payer de bonne foi tous les montants non contestés. L'Acheteur ne peut pas compenser les montants réclamés à Glatfelter dans le cadre d'une autre transaction ou à l'une des sociétés affiliées de Glatfelter.
- 3. Obligations de l'acheteur.** L'Acheteur est responsable de la sélection, de l'utilisation, de la manipulation, du transport (le cas échéant) et de l'élimination du Produit. Le prix de Glatfelter exclut, et l'Acheteur est responsable de toutes les taxes gouvernementales (y compris, sans s'y limiter, les taxes de vente, d'utilisation, d'accise, de valeur ajoutée et autres taxes similaires), les droits et frais liés à l'achat, au transport, au stockage, à l'élimination ou à la revente ultérieure du Produit ou résultant autrement de l'exécution par Glatfelter du Contrat, qu'ils soient maintenant ou ultérieurement imposés, prélevés, collectés, retenus ou évalués. Si Glatfelter est tenu d'imposer, de prélever, de collecter, de retenir ou d'évaluer de tels taxes, droits ou frais sur toute transaction en vertu du Contrat, Glatfelter facturera l'Acheteur à cet effet, à moins qu'au moment de la passation de la commande, l'Acheteur ne fournisse à Glatfelter un certificat d'exemption valable ou un autre document suffisant pour vérifier l'exonération de ces taxes, droits ou frais. Le fait pour Glatfelter de ne pas imposer, prélever, collecter, retenir ou évaluer des taxes gouvernementales, des droits ou des frais requis par une agence gouvernementale ne dégage pas l'Acheteur de sa responsabilité vis-à-vis de ces taxes telles qu'énoncées dans le présent article. Si l'Acheteur est tenu par la loi de retenir ou de déduire des taxes, droits ou frais sur tout montant payable à Glatfelter, le montant payable sera augmenté si nécessaire afin qu'après avoir effectué toutes les retenues ou déductions requises, Glatfelter reçoive un montant égal au montant initialement facturé (à l'exclusion de ces retenues ou déductions). L'Acheteur devra **(a)** examiner les informations de manipulation ou de sécurité fournies par Glatfelter ; **(b)** transmettre rapidement ces informations aux personnes potentiellement exposées au Produit ; et **(c)** respecter les pratiques sûres de manipulation, d'utilisation, de stockage, de transport et d'élimination. Glatfelter peut résilier le Contrat immédiatement si Glatfelter estime que l'Acheteur manque à l'une de ses obligations en vertu du présent article.
- 4. Analyse et ingénierie inverse interdites.** L'Acheteur ne doit pas **(a)** démonter le Produit ; **(b)** analyser ou demander à d'autres personnes d'analyser le Produit ou toute partie de celui-ci pour déterminer sa composition chimique, sa structure microscopique ou sa méthode de fabrication ; ou **(c)** utiliser toute information dérivée de l'utilisation du Produit pour déposer des demandes, poursuivre ou autrement obtenir ou perfectionner un brevet ou d'autres droits de propriété intellectuelle.
- 5. Titre, volumes et livraison.** La propriété du ou des Produits sera transférée à l'Acheteur dès le paiement intégral du Prix. Cependant, le titre de propriété du ou des Produits expédiés depuis les États-Unis sera transféré de Glatfelter à

l'Acheteur immédiatement après que le ou les Produits ont quitté les eaux territoriales des États-Unis (s'ils sont expédiés par transport maritime) ou ont quitté l'espace aérien au-dessus des États-Unis (en cas d'expédition par transport aérien), ou traverser la frontière américaine et entrer dans un pays étranger (en cas d'expédition par transport terrestre), selon la première éventualité. Chaque livraison constitue un contrat distinct et l'échec de toute livraison ne constitue pas une violation du Contrat pour les autres livraisons. Le terme « **livraison** » en vertu du Contrat inclut l'offre de livraison du Produit à l'Acheteur. Sauf indication contraire, le Produit sera livré dès sa sortie d'usine (Incoterms 2020) des installations de Glatfelter conformément aux délais de livraison standard de Glatfelter alors en vigueur. Si le prix comprend le transport, Glatfelter peut augmenter le prix moyennant un préavis de quinze (15) jours à l'Acheteur pour refléter l'augmentation des coûts de transport et de manutention. En outre, Glatfelter peut interrompre les livraisons de tout Produit dont la fabrication, la vente ou l'utilisation, à son avis, impliquerait une contrefaçon de brevet. À la livraison, l'Acheteur assume l'entière responsabilité du respect des lois, règles et réglementations gouvernementales relatives au Produit, y compris, sans s'y limiter, celles relatives au déchargement, au stockage, à la manipulation, à l'utilisation et/ou à l'élimination du Produit. Glatfelter ne sera pas tenu de livrer au cours d'un mois plus que le montant expressément spécifié dans les présentes ou plus que le montant au prorata de l'obligation maximale de Glatfelter. Le délai de livraison est précisé dans le Contrat (le « **Délai** »). Le Délai de livraison est une estimation. Glatfelter ne garantit pas une date particulière d'expédition et ne saurait être tenu responsable d'un éventuel retard ou défaut d'exécution, sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle. Si Glatfelter ne livre pas le Produit dans le Délai de livraison, l'Acheteur sera tenu de fixer un délai approprié d'au moins quatre semaines pour l'exécution ultérieure. Si Glatfelter ne livre pas le Produit dans ce délai, l'Acheteur aura le droit d'annuler la commande retardée. Cette annulation de la commande retardée constitue le seul et unique recours de l'Acheteur face au retard concerné.

6. **Emballage.** Glatfelter peut, à sa seule discrétion, accepter un emballage, une manutention, un transport (y compris l'expédition) ou une assurance spéciaux demandés par l'Acheteur, et si tel est le cas, ces conditions spéciales seront à la charge de l'Acheteur et ajoutées à la facture. L'Acheteur doit : **(a)** éliminer correctement tous les conteneurs jetables ; **(b)** retourner à Glatfelter dans le délai de déchargement gratuit autorisé les conteneurs et équipements vides et non jetables fournis par Glatfelter (« **Équipement** ») dans l'état reçu, à l'exception de l'usure normale ; et **(c)** être responsable et payer rapidement les frais de surestaries ou de détention habituels de Glatfelter pour l'Équipement retourné après la période de déchargement gratuite applicable. Glatfelter ne doit pas utiliser l'Équipement à d'autres fins, ni le réutiliser, le réexpédier ou le transférer.
7. **Inspection et réclamations.** Toute réclamation relative à un Produit (y compris, sans s'y limiter, en cas de pénurie ou de non-conformité) vérifiable lors de l'inspection, doit être détaillée et faite par écrit à Glatfelter dans les trente (30) jours suivant la livraison à l'Acheteur ; à défaut, le Produit sera réputé avoir été accepté par l'Acheteur. Toute révocation de l'acceptation de tout ou partie du Produit sur la base de toute non-conformité latente ou autre raison doit préciser chaque non-conformité ou autre raison et être faite par écrit à Glatfelter dans les soixante (60) jours suivant la livraison du Produit à l'Acheteur. Les réclamations ou révocations de l'acceptation qui ne sont pas précisées ou qui sont faites après la période applicable spécifiée dans le présent article seront considérées comme abandonnées par l'Acheteur. À la demande de Glatfelter, l'Acheteur doit rapidement mettre à la disposition de Glatfelter pour inspection et essai tout Produit pour lequel l'Acheteur a fait une réclamation. Toute action pour violation par une Partie, autre que pour non-paiement, est prescrite si les poursuites judiciaires ne sont pas engagées dans un délai d'un (1) an après la date de livraison, ou la date d'échéance de livraison en cas de non-livraison, de l'envoi particulier sur lequel une telle réclamation est basée. L'Acheteur acceptera la livraison de quantités inférieures à dix pour cent (10 %) de celles commandées, mais ne devra payer que les quantités réellement livrées. Les mesures des Produits par Glatfelter font foi, sauf en cas d'erreur avérée. Aucune réclamation ou crédit de poids ne sera autorisé à moins que les écarts de poids brut de l'expédition dépassent un demi pour cent (0,5 %) pour le Produit livré.
8. **Garantie limitée.** SAUF DANS LA MESURE OU CELA EST IMPLICITE PAR LA LOI ET SOUS RESERVE DES AUTRES DISPOSITIONS DES PRESENTES CONDITIONS, LES GARANTIES DE GLATFELTER SONT EXCLUSIVEMENT LIMITEES A CE QUI SUIT : **(a)** L'ACHETEUR DOIT OBTENIR UN BON TITRE DE PROPRIETE SUR LE PRODUIT VENDU EN VERTU DES PRESENTES ; **(b)** A LA LIVRAISON, CE PRODUIT SERA CONFORME SUR TOUS LES POINTS MATERIELS AUX SPECIFICATIONS DE GLATFELTER JOINTES AU PRESENT CONTRAT DE VENTE ; ET **(c)** LE PRODUIT LIVRE EN VERTU DES PRESENTES NE VIOLE PAS LES REVENDICATIONS VALIDES ET EXECUTOIRES D'UN BREVET AMERICAIN EXISTANT A LA DATE DU CONTRAT COUVRANT LE PRODUIT LUI-MEME, MAIS GLATFELTER NE GARANTIT PAS CONTRE LA VIOLATION QUI POURRAIT SURVENIR PAR L'UTILISATION DE CE PRODUIT SEUL OU EN TOUTE COMBINAISON AVEC D'AUTRES MATERIAUX, PAR LA MISE EN ŒUVRE DE TOUT PROCEDE OU AUTREMENT. GLATFELTER NE FAIT AUCUNE AUTRE REPRESENTATION, GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET EN PARTICULIER, GLATFELTER DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE REPRESENTATION OU GARANTIE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADEQUATION A UN OBJECTIF OU A UN USAGE PARTICULIER, MEME SI CET OBJECTIF OU CET USAGE EST CONNU DE GLATFELTER, ET DECLINE TOUTE REPRESENTATION OU GARANTIE DE NON-CONTREFAÇON (Y COMPRIS LA NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE TIERS), SAUF DANS LES CAS EXPLICITEMENT GARANTIS DANS LE SOUS-ARTICLE 8(C) CI-DESSUS, ET DECLINE TOUTE GARANTIE POUVANT DECOULER DU COURS DE L'EXECUTION, DU COURS DES TRANSACTIONS OU DE L'USAGE DU COMMERCE. TOUTE INFORMATION, CONSEIL OU ASSISTANCE QUE GLATFELTER PEUT FOURNIR A L'ACHETEUR EST GRATUIT ET NE DOIT EN AUCUN CAS ETRE CONSIDERE COMME FAISANT PARTIE DE LA VENTE DU PRODUIT EN VERTU DES PRESENTES OU

COMME UNE GARANTIE DES RESULTATS OBTENUS GRACE A L'UTILISATION DE CE PRODUIT, TOUS CES CONSEILS ETANT DONNES ET ACCEPTES AUX RISQUES DE L'ACHETEUR.

- 9. Limitation de responsabilité et recours.** SOUS RESERVE DE TOUTE LEGISLATION IMPERATIVE (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, EN CE QUI CONCERNE LA RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS) OU D'AUTRES LOIS IMPERATIVES, LA RESPONSABILITE TOTALE DE GLATFELTER EN VERTU DE TOUTE THEORIE DE RECOUVREMENT, QUE CE SOIT PAR CONTRAT, DELIT (Y COMPRIS LA NEGLIGENCE ET LA RESPONSABILITE STRICTE), LA GARANTIE, L'INDEMNISATION OU AUTRE, NE DEPASSERA PAS LE PRIX TOTAL PAYE (OU A PAYER) A GLATFELTER POUR L'EXPEDITION DU PRODUIT EN QUESTION. LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ACHETEUR SERA, AU CHOIX DE GLATFELTER, LE REMPLACEMENT DU PRODUIT NON CONFORME OU LE REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT DE L'ENVOI EN QUESTION. GLATFELTER NE SERA PAS RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR EN CE QUI CONCERNE TOUTE VENTE DE PRODUITS OU TOUT ENGAGEMENT, ACTE OU OMISSION S'Y RAPPORTANT, QUE CE SOIT EN VERTU DE THEORIES CONTRACTUELLES, DELICTUELLES, D'INDEMNISATION, DE RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS OU AUTREMENT, POUR TOUTE PERTE DE PROFITS OU DOMMAGES INDIRECTS, SPECIAUX, CONSECUTIFS, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, MEME SI L'ACHETEUR A ETE INFORME DE LA PROBABILITE QUE DE TELS DOMMAGES SE PRODUISENT, ET GLATFELTER DECLINE PAR LA PRESENTE TOUTE RESPONSABILITE CONCERNANT CES DOMMAGES.
- 10. Force majeure.** Aucune des Parties ne sera responsable envers l'autre de tout manquement au Contrat lorsque ce manquement ou ce retard sera causé par un cas de force majeure (défini comme une catastrophe naturelle qui ne peut être évitée telle que, sans s'y limiter, un tremblement de terre, un raz-de-marée, une éruption volcanique, une inondation ou une tornade), ou des événements qui, dans chaque cas, au-delà du contrôle raisonnable et sans négligence ou faute intentionnelle de la Partie ainsi affectée, telle qu'un incendie, des conflits du travail ou des problèmes de toute nature, une offre de main-d'œuvre insuffisante, des accidents ou une panne de machines ou d'équipements, une défaillance des sources habituelles de matériel d'approvisionnement, une augmentation des coûts liés au respect des réglementations en matière de protection de l'environnement, de santé ou de sécurité, de contrôles gouvernementaux ou de restrictions de toute nature, un retard ou une défaillance de transport, une émeute, une invasion, un acte terroriste, une guerre, un conflit armé, une insurrection, un embargo, un blocus, une pandémie, une épidémie ou un acte de toute autorité gouvernementale (chacun, un « **Cas de Force majeure** »). La Partie dont l'exécution est ainsi affectée devra fournir un préavis écrit immédiat à l'autre Partie, indiquera la durée estimée de ce Cas de Force majeure et devra déployer des efforts raisonnables pour atténuer les effets de ce Cas de Force majeure. Si un tel Cas de Force majeure persiste pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours, une Partie a la possibilité, à tout moment ultérieur pendant lequel le Cas de Force majeure se poursuit, de résilier le Contrat dans son intégralité, sans responsabilité, sauf celle de payer les Produits expédiés ou livrés avant la date de résiliation. Si de telles circonstances n'affectent qu'une partie de la capacité de Glatfelter, Glatfelter peut répartir la production et les livraisons entre ses clients et ses propres besoins, comme Glatfelter peut le déterminer de manière juste et raisonnable. Les quantités affectées par le présent article peuvent, au choix d'une Partie, être supprimées du Contrat sans responsabilité, mais le Contrat ne sera pas affecté.
- 11. Difficultés de fabrication.** Si le coût total de production et de transport du Produit par Glatfelter augmente de plus de cinq pour cent (5 %) par rapport aux coûts de Glatfelter à la date de l'Accusé de réception applicable, Glatfelter peut, moyennant un préavis de quinze (15) jours (« **Avis de difficultés** »), augmenter les prix pour maintenir son rendement économique initial. Ces modifications seront considérées comme acceptées à moins que l'Acheteur ne s'y oppose avant la date d'entrée en vigueur de l'Avis de difficultés. Dans les cinq (5) jours suivant l'objection de l'Acheteur, le cas échéant, Glatfelter indiquera si **(a)** Glatfelter continuera à vendre selon les conditions précédentes ou **(b)** Glatfelter souhaite négocier un prix mutuellement acceptable avec l'Acheteur. Chacune des Parties peut résilier le Contrat immédiatement par notification si les négociations n'ont pas été finalisées dans les vingt (20) jours suivant l'Avis de difficultés ; à condition toutefois que Glatfelter puisse, pendant cette période de vingt (20) jours, accepter de vendre aux conditions précédentes. Le Prix en vigueur avant l'Avis de difficultés prévaudra lors de ces négociations.
- 12. Résiliation.** En plus des droits de résiliation en vertu des dispositions de Force majeure et de Difficultés de fabrication ci-dessus, une Partie peut résilier le Contrat sur notification écrite : **(a)** si l'autre Partie est en violation substantielle du Contrat et ne remédie pas à cette violation **(i)** dans les trois (3) jours suivant la notification en cas de retard de paiement ou **(ii)** dans les trente (30) jours suivant la notification pour toute autre violation substantielle ; ou **(b)** si l'autre Partie **(i)** cesse de fonctionner en tant qu'entreprise en activité, **(ii)** effectue une cession au profit des créanciers, ou **(iii)** fait l'objet d'une procédure en matière de faillite, de mise sous séquestre, d'insolvabilité ou d'autres lois similaires instaurées par ou contre cette Partie. La résiliation n'affectera aucune dette, réclamation ou cause d'action revenant à une Partie contre l'autre avant la résiliation et les droits de résiliation prévus dans le présent article ne sont pas exclusifs d'autres recours auxquels une Partie peut avoir droit.
- 13. Avis.** Tous les avis doivent être rédigés par écrit, adressés au contact de la Partie indiqué sur le formulaire de contrat de vente et remis par le biais de l'une des méthodes référencées dans cet article. L'avis est réputé donné à la date de **(a)** la confirmation applicable si elle est livrée par fax, en main propre ou par courrier de nuit ou **(b)** la réception ou du rejet, si elle est envoyée par courrier certifié, avec accusé de réception demandé. Les avis adressés à Glatfelter doivent inclure une copie supplémentaire adressée à l'attention du Service juridique de Glatfelter, 4350 Congress Street, Suite 600, Charlotte, NC 28209 États-Unis.

- 14. Confidentialité.** Les Parties reconnaissent qu'au cours de l'exécution du Contrat, elles peuvent avoir accès ou acquérir des informations concernant l'Acheteur ou Glatfelter et leurs Sociétés affiliées respectives, selon le cas, qui sont confidentielles et exclusives. Les Parties conviennent également que les conditions du Contrat seront considérées comme des informations confidentielles soumises au présent article. Les Parties conviennent de conserver toutes ces informations de manière strictement confidentielle, de ne pas divulguer ces informations à des tiers (sauf aux Sociétés affiliées, employés ou conseillers ayant besoin de les connaître et soumis à des obligations de confidentialité non moins strictes que celles énoncées aux présentes) et de ne pas utiliser ces informations à des fins autres que celles liées au Contrat. Les restrictions susmentionnées en matière de confidentialité et de non-divulgaration ne s'appliquent pas aux informations **(a)** qui sont, au moment de leur divulgation, accessibles au grand public ; ou **(b)** qui, après divulgation, deviennent accessibles au grand public sans que ce soit la faute du destinataire ; ou **(c)** qui sont divulguées au destinataire sans restriction de divulgation par un tiers qui a le droit légal de les divulguer. Les obligations énoncées dans le présent article survivront, pendant une période de cinq (5) ans, à toute expiration ou résiliation du Contrat. Dans le cas où les Parties sont déjà, au moment de l'exécution du Contrat, soumises aux conditions d'un accord de confidentialité ou de non-divulgaration en cours de validité, les conditions de cet accord de confidentialité ou de non-divulgaration préexistant prévaudront sur toute condition de cet article qui pourrait être en conflit.
- 15. Conformité à l'exportation.** L'Acheteur doit respecter toutes les lois et réglementations de l'Administration américaine des exportations, de l'Union européenne et d'autres juridictions compétentes et ne doit pas exporter ou réexporter les Produits ou Échantillons reçus de Glatfelter vers un pays ou une partie interdit répertorié dans les réglementations de cette juridiction.
L'Acheteur ne doit pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou pour une utilisation dans la Fédération de Russie tout Produit fabriqué et/ou fourni par une entité Glatfelter située dans l'Union européenne, qui relève du champ d'application de l'Article 12g du Règlement du Conseil européen (UE) n° 833/2014.
L'Acheteur s'efforce de veiller à ce que l'objectif du présent Article 15 ne soit pas contrecarré par un tiers en aval de la chaîne commerciale, y compris par d'éventuels revendeurs. L'Acheteur doit mettre en place et maintenir un mécanisme de surveillance adéquat pour détecter toute conduite de tout tiers en aval de la chaîne commerciale, y compris d'éventuels revendeurs, qui irait à l'encontre de l'objectif du présent Article 15. L'Acheteur doit mettre à la disposition de Glatfelter les informations concernant le respect des obligations en vertu du présent Article 15 dans les deux (2) semaines suivant la demande de ces informations.
Toute violation du présent Article 15 constituera une violation substantielle d'un élément essentiel du présent Contrat, et Glatfelter aura le droit de rechercher des recours appropriés, y compris, mais sans s'y limiter : (i) la résiliation du présent Contrat ; et (ii) une pénalité correspondant à la valeur totale des Produits exportés. L'Acheteur doit immédiatement informer Glatfelter de tout problème lié à l'application du présent Article 15, y compris de toute activité pertinente de tiers qui pourrait contrecarrer son objectif.
- 16. Loi applicable et juridiction.** Le Contrat doit être interprété conformément aux lois du pays dans lequel se trouve l'installation de production de Glatfelter fournissant les Produits en vertu du présent Contrat, sans donner effet à ses principes de conflit de lois. Toute controverse ou réclamation pouvant découler de ou en relation avec le Contrat ou les transactions de vente individuelles qui en résultent et qui ne peut être résolue après des négociations de bonne foi sera soumise à la juridiction exclusive des tribunaux compétents du pays dans lequel se situe l'installation de production de Glatfelter fournissant les Produits dans le cadre du présent Contrat. Le cas échéant, les Parties renoncent à un procès devant jury pour toute réclamation, action ou poursuite revendiquée, intentée ou découlant du Contrat. La Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises de 1980 (CISG) ne s'applique pas et ne régit pas le Contrat.
- 17. Relation des Parties.** La relation entre les Parties sera celle d'entrepreneurs indépendants et rien dans les présentes ne sera interprété comme créant une coentreprise, un partenariat, une agence ou une autre relation entre l'Acheteur et Glatfelter. L'Acheteur n'est pas autorisé à conclure un contrat, une garantie ou une représentation, ni à créer une obligation expresse ou implicite, au nom de Glatfelter.
- 18. Publicité/Utilisation du nom ou des marques déposées de Glatfelter.** L'Acheteur n'utilisera ou ne fera en aucun cas référence au nom de Glatfelter ou à toute marque ou présentation commerciale de Glatfelter, sauf avec le consentement écrit préalable de Glatfelter, qui peut être refusé à la seule discrétion de Glatfelter.
- 19. Cession.** Aucune des Parties ne peut céder ses droits ou déléguer ses obligations en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie, ledit consentement ne devant pas être refusé sans motif valable. Nonobstant ce qui précède, une Partie peut céder ses droits et déléguer ses obligations en vertu des présentes sans ce consentement à une Société affiliée ou à un ayant-droit dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise, d'une fusion, d'une acquisition ou de la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs ou de ses participations, à condition toutefois, qu'en cas de cession par l'Acheteur conformément au présent article, Glatfelter ait le droit d'exiger que l'ayant-droit de l'Acheteur complète la demande de crédit alors en cours de Glatfelter et démontre une solvabilité commercialement raisonnable. Si la solvabilité du cessionnaire de l'Acheteur n'est pas acceptable pour Glatfelter, Glatfelter aura le droit de refuser la cession ou de modifier les présentes conditions générales. Aux fins du Contrat, « **Société affiliée** » désigne toute entité contrôlant, contrôlée par ou sous contrôle commun avec une Partie et

« **contrôle** » désigne la capacité, directement ou indirectement, de diriger les affaires d'une autre Partie par voie de propriété, de contrat ou autre. Toute cession en violation du présent article sera nulle et inapplicable. Le Contrat lie les successeurs et les ayants droit autorisés des Parties et s'applique à leur profit.

- 20. Renonciations.** Le fait qu'une Partie n'insiste pas sur le strict respect de toute condition du Contrat ne sera pas considéré comme une renonciation ni ne privera cette Partie du droit d'insister sur le strict respect de cette condition ou de toute autre condition du Contrat.
- 21. Divisibilité.** Si l'une des dispositions du Contrat est invalide ou inapplicable, cette invalidité ou inapplicabilité n'invalidera pas ou ne rendra pas inapplicable l'intégralité du Contrat, mais l'ensemble du Contrat sera interprété comme s'il ne contenait pas la ou les dispositions particulières invalides ou inapplicables, et les droits et obligations des Parties aux présentes seront interprétés et appliqués conformément à l'intention initiale des Parties.
- 22. Titres.** Les titres des articles du Contrat sont fournis à titre de référence uniquement et n'affectent pas la signification ou l'interprétation des dispositions du Contrat.
- 23. Survie.** La résiliation ou l'expiration du Contrat n'affectera pas la survie et la validité continue de toute disposition qui est expressément ou implicitement destinée à rester en vigueur après cette résiliation ou expiration, y compris, sans s'y limiter, toutes les garanties, indemnisations, les limitations de responsabilité, les obligations de confidentialité, les paiements, la loi applicable, la juridiction et le lieu, ainsi que d'autres engagements et obligations de l'Acheteur en vertu du Contrat.
- 24. Intégralité du Contrat.** Le Contrat représente l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet des présentes, remplace tous les contrats, correspondances, négociations, discussions ou ententes antérieurs ainsi que toutes les conditions générales qui peuvent être attachées ou incorporées dans le(s) devis, offre(s) ou facture(s) de l'Acheteur. Le Contrat s'applique au bénéfice des Parties et de leurs successeurs et ayants droit respectifs et les lie. En cas de conflit entre le Contrat et toute Pièce, le Contrat prévaudra. Dans le cas où un bon d'achat, un connaissance ou un récépissé d'entrepôt livré en vertu des présentes contient des conditions incompatibles ou en conflit avec les conditions du Contrat ou contient des conditions qui s'ajoutent aux conditions du Contrat, ces conditions incompatibles, en conflit et supplémentaires seront sans effet et les conditions du Contrat constitueront dans tous les cas l'intégralité de l'accord des Parties. Le Contrat ne peut être amendé ou modifié que par un instrument écrit signé par les deux Parties.